

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy - LIENS Charles
Excusés : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc
Syndic suppléant : OLIVIER Denis -- NOUGUIER Marie Claude – CALVIERE Robert

L'an deux mille dix-neuf et le dix neuf décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à 18 h au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : TARIFS 2020

=====

Le Président expose : Le président donne lecture au syndicat des tarifs applicables pour l'année 2020.

Le projet de tarifs a été soumis à l'ensemble des propriétaires dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et par le décret ministériel n° 2006-504 du 03 mai 2006. Aucune observation n'ayant été faite, ces tarifs sont soumis au comité syndical.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve les tarifs 2020 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Les tarifs sont joints en annexe de la présente délibération.
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Syndic



Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 03/02/2020

Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID : 084-298401712-20191219-2019_034-DE